



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/44/L.9
16 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

Quarante-quatrième session
Point 3 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-QUATRIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Emirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie, Yémen et Yémen démocratique : amendement au projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs (A/44/639, par.20)

A la fin du projet de résolution, après "la Commission de vérification des pouvoirs", ajouter le membre de phrase ci-après :

"à l'exception des pouvoirs soumis par la délégation israélienne".

